

DÉTAILS MARINS ET DÉTAILS SOUS-MARINS

Rapport présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse*

Détails marins

Les « détails marins » se rapportent aux océans ou à des parties d'océans. Les détails marins traités ici s'étendent au-delà des souverainetés nationales. D'autre part ils sont communs à plusieurs Etats ou s'étendent au-delà de leurs frontières, du moins en ce qui concerne des entités importantes, comme les océans et les mers bordières. En outre, de nombreux noms de détails marins ont été créés par des navigateurs originaires de pays lointains ou sont fondés sur des faits historiques. C'est pourquoi il ne semble guère possible de recommander une graphie unique.

Chaque pays désigne souvent le même détail marin par des noms différents qui, par leurs termes « spécifiques » ou « génériques » ou parfois même les deux, ne sont pas équivalents entre eux.

Il est donc recommandé, en premier lieu, d'élaborer une liste des détails marins en indiquant leurs noms dans les différentes langues et leurs limites respectives. S'il ressort de cette liste que les limites convenues de certains détails marins varient d'un pays à l'autre, il faudrait tenter de s'accorder sur des limites uniformes. Une commission permanente, créée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, devrait être chargée d'élaborer cette liste et d'établir des limites uniformes.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.25.

Cette commission devrait également être responsable des « détails sous-marins ». Pour donner un nouveau nom à un détail marin, il conviendrait d'appliquer les mêmes règles que celles qui seront établies pour la nouvelle dénomination de « détails sous-marins ».

Détails sous-marins

Nous appuyons les recommandations présentées par le Groupe de travail chargé des noms des détails sous-marins.

Il est recommandé particulièrement : d'élaborer une liste indiquant les équivalents des « termes génériques » dans les différentes langues — nous pouvons citer comme exemple d'une liste de ce genre le document du Ständige Ausschuss für geographische Namen (Commission permanente des noms géographiques) : *Bezeichnungen für untermeerische Bodenformen*, 2^e édition, (Bonn — Bad Godesberg, décembre 1971); et de créer, sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, une commission permanente chargée a) de rassembler les noms existants et d'essayer de faire concorder les « termes génériques » qu'ils comportent avec la signification admise de ces termes, et b) de recueillir, vérifier et identifier de nouveaux noms et de les communiquer aux autres pays. La commission permanente devrait collaborer aussi étroitement que possible avec le Comité de la Carte générale bathymétrique des océans du Bureau hydrographique international de Monaco.

DÉTAILS MARINS ET DÉTAILS SOUS-MARINS

Rapport présenté par le Japon*

Les noms géographiques de mers et d'océans portés sur les cartes et publications nautiques publiées par le Service hydrographique du Japon sont choisis, en principe, conformément aux indications de la Publication spéciale n° 23 intitulée « Limites des mers et océans » et publiée par le Bureau hydrographique international.

Les noms géographiques des principaux détails des fonds marins portés sur les cartes et publications publiées par le Service hydrographique du Japon sont choisis conformément aux indications du Rapport du sous-comité de toponymie des détails des fonds marins, approuvé par le Comité GEBCO (Carte générale bathymétrique des océans) de l'Association internationale d'océanographie physique (AIOP).

Les noms géographiques de 55 détails sous-marins secondaires des eaux territoriales et mers avoisinantes du Japon ont déjà été approuvés par le comité mixte

des noms des détails sous-marins (la réunion était placée sous l'égide du Service hydrographique, les membres consultatifs étant les organismes suivants : le Comité national de géophysique et le Comité national de géographie du Science Council of Japan [Conseil national de recherche scientifique], la Société océanographique du Japon, l'Association des géographes japonais, l'Institut de recherche océanique de l'Université de Tokyo, la Direction des pêcheries, le Service météorologique et la Direction des affaires culturelles).

Le sous-comité de toponymie des détails des fonds marins (président : M. K. Kawakami, Directeur du Service hydrographique du Japon) continuera, sous l'égide du Comité GEBCO, à coordonner les activités de normalisation des détails secondaires tels que les monts sous-marins.

Des réunions du comité mixte des noms des détails sous-marins seront tenues aussi souvent qu'il sera nécessaire pour fixer la toponymie sous-marine des eaux territoriales et des mers avoisinantes du Japon.

* Le texte original de ce rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.46.